

Annexe 3

Petit site naturel communal " Serre de Peyraret "

Fiche d'identité

Identifiant site :	PSN04		
Commune :	Saint-Martin-de-Clelles		
Canton :	Clelles		
Territoire :	Trièves		
Milieux :	Bas-marais de pente, tufières, prairies sèches et boisements		
Propriétaires :	Privés		
Surface zone intervention* :	3,93 ha		
Surface zone observation* :	13,45 ha		
Surface zone de préemption :	0 ha		
Surface acquise :	0,0 ha	Surface conventionnée :	0 ha
Maîtrise foncière :	0,0 %	Maîtrise d'usage :	0 %

* La zone d'observation est égale ou supérieure à la zone d'intervention

Visite(s) du site

Visite du site le 08/07/2015 de Nicolas Biron (CEN Isère – AVENIR)

Bibliographie

Compte-rendu de visite de terrain du Serre du Peyraret du 19 Juin 2007

ONF – CEN Isère – FRAPNA, 2007. Etude des zones humides du Trièves – Serre de Peyraret. SAT Le Trièves.

CEN Isère, 2012. Rapport de visite des ENS potentiels Trièves pour le CG 38.

Présentation générale

Descriptif sommaire

Le marais de Serre du Peyraret se situe sur la commune de Saint-Martin-de-Clelles à 860 m d'altitude. L'accès se fait par la RD 75 (direction Col de la Croix haute) puis par la route rejoignant le hameau de Chauplanon. Un chemin d'exploitation montant dans le versant au nord, passe au-dessus de la ligne ferroviaire et longe la parcelle pâturée qui contient la petite zone humide. Sa superficie est estimée à environ 1 ha.

Ce marais de pente est alimenté par plusieurs petites sources d'eau dure encerclant une butte de pelouse sèche. Les écoulements de surface ont permis la croissance d'une végétation herbacée haute et riche en Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*) et en Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). A l'amont, les pentes plus abruptes

présentent de petites clairières écorchées que les boisements clairs de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) colonisent rapidement.



Partie centrale de la zone humide (Serre de Peyraret)
Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Pelouse thermophile en clairière (Serre de Peyraret)
Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Secteur pâturé (Serre de Peyraret)
Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Zone de défens (Serre de Peyraret)
Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*)
Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)



Inule de Suisse (*Inula helvetica*)
Crédit photographique : Nicolas BIRON (CEN Isère)

Inscriptions aux inventaires et mesures de protection réglementaires

- Plan d'occupation des Sol de la commune de Saint-Martin-de-Clelles : Classée en zone naturelle ;
- Inventaire des Zones humides de l'Isère 2008: n° 38TE0011 « Serre de Peyraret » (0,88 ha) ;
- Parc Naturel Régional du Vercors ;

Diagnostic patrimonial / richesse écologique :

Flore : Cirse de Montpellier (Protection régionale), Inule de Suisse (Protection régionale), Epipactis des marais (Quasi menacé à la LRNO orchidées), Sénéçon doria (Préoccupation mineure mais Intérêt 38 sur la LRRA)

Faune vertébrée : Pie-grièche écorcheur (Protection nationale, Annexe 1 de la Directive Oiseaux), Bruant jaune (Protection nationale, Quasi menacé sur la LR38 et LRN), Alouette lulu (Protection nationale, Quasi menacée sur la LRRA)

Faune invertébrée : Bacchante (Protection nationale), Cordulégastre bidenté (Vulnérable sur la LRRA)

Habitats : Prairies humides oligotrophes (37.3, communautaire au titre de la DH, Classe B), Bas-marais alcalins (54.21, communautaire au titre de la DH, classe A), Sources d'eau dure (54.12, prioritaire au titre de la DH, classe A), Prairies calcaires sèches riche en orchidées (34.32, prioritaire au titre de la DH, Classe A)

Problématique du site / Contexte local

Bref historique

En 2007, le SAT coordonne une étude des zones humides du Trièves réalisée par la FRAPNA, l'ONF et AVENIR, une fiche d'identité du marais est alors rédigée. Une visite du site entre le Département de l'Isère, la commune et l'ONF fait suite à cette étude.

En 2012, le Département sollicite le CEN Isère pour proposer une liste des sites potentiels du territoire du Trièves méritant une labellisation ENS.

Le 21 mai 2015, le conseil municipal de Saint-Martin-de-Clelles délibère et demande officiellement au Département un diagnostic conseil de labellisation ENS.

Patrimoine naturel

Le marais du Serre de Peyraret est composé de groupements à hautes herbes localement dominés par la Molinie ou de plus petites laïches et de bosquets de saules et autres arbustes. Les joncs sont aussi très présents en périphérie des parties les plus humides. Autour, les prairies sèches sont riches en orchidées et tout un cortège de fleurs méridionales. Les quelques bosquets de Genévriers et autres épineux offrent des caches et des perchoirs favorables à plusieurs espèces d'oiseaux comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et l'Alouette lulu (*Lullula arborea*). Au sein de la zone humide, on retrouve deux espèces végétales protégées et très représentatives du territoire du Trièves : l'Inule de Suisse (*Inula helvetica*) et le Cirse de Montpellier (*Cirsium monspessulanum*). Ce dernier est accompagné d'une autre grande

plante hygrophile peu répandue, le Sénéçon Doria (*Senecion doria*). Les orchidées sont aussi très présentes, aussi bien en zone humide avec l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*) que dans les milieux forestiers et prairiaux adjacents.

Du côté des insectes, la Bacchante (*Lopinga achine*), papillon protégé sur le territoire français, se reproduit dans les boisements clairs qui dominent la zone humide. Enfin quelques espèces de libellules typiques de ces milieux fontinaux ont été observées comme par exemple le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*).

Activités socio-économique

Tourisme

Il n'y a aucune fréquentation sur ce site, d'autant plus qu'il est aujourd'hui pâturé et donc entouré de clôtures. Un sentier PDIPR passe sur un replat situé en limite de parcelle, bien à l'amont de la zone humide.

Chasse

Le site et ses abords sont chassés sans plus d'information à ce sujet.

Pâturage et fauche

La zone humide et les prairies attenantes sont aujourd'hui pâturées par des ovins.

Le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 19 juin 2007 évoque des pratiques agricoles extensives (fauche annuelle en juin) mises en œuvre par M. Allemand qui ont permis le maintien de l'ouverture de cette zone humide. Toutefois, l'arrêt de la fauche il y a 10 ans entraîne une fermeture du milieu et un risque de disparition des espèces qui lui sont inféodées.

Il est donc possible que le pâturage ait succédé à la fauche, il y a plus d'une dizaine d'années maintenant.

On peut considérer que le pâturage de la parcelle, incluant une part de la zone humide, à certes l'avantage de freiner la colonisation des ligneux mais il amène aussi d'autres problématiques : Le piétinement ainsi que l'enrichissement du sol et l'eutrophisation de l'eau liés aux déjections animales. L'ajustement de la période et la durée de mise en pâturage de la zone humide pourrait améliorer la situation ainsi que la mise en défens des secteurs très humides pour limiter le piétinement.

Dans la partie aval de la zone humide, un drain a été réalisé assez récemment. En concentrant les écoulements, il a des conséquences néfastes au fonctionnement hydrologique de ce marais.

Foncier et zonages proposés

Les deux parcelles concernées par ce projet sont la 31 OZ et la 141 OZ qui sont situées sur la commune de Saint-Martin-de-Clelles. La première parcelle couvre la quasi-totalité de la zone humide. Seuls quelques écoulements proviennent de la seconde. Ces deux parcelles sont privées.

La proposition de **zone d'intervention** ne couvre pas l'ensemble des parcelles, elle prend en compte la zone humide, les secteurs de prairie les plus riches situés à proximité et une partie du boisement amont qui, en plus des quelques écoulements qui le parcourent, possède des petites clairières écorchées intéressantes. La surface totale de la proposition de zone d'intervention atteint ainsi 3,93 ha.

La **zone d'observation** est délimitée par les chemins au nord et à l'est, la ligne ferroviaire au sud et la topographie à l'ouest. Elle représente une surface de 13,45 ha.

Préconisations de gestion

- Maintenir/accompagner les pratiques agricoles extensives permettant de lutter contre la fermeture des milieux ;
- Limiter le piétinement de la zone humide ;
- Réouvrir par bûcheronnage et broyage, quelques secteurs trop fortement embuissonnés ;
- Neutraliser le ou les drains existant(s) ;
- Inventorier les groupes faunistiques et floristiques méconnus ;
- Etant donné la taille et la fragilité des milieux, ne pas ouvrir le site au public ;

Bilan

Note totale : **50,43 / 100** (supérieure au seuil d'éligibilité fixé à 50)
Note patrimoine naturel : **47,30 / 65** (supérieure au seuil d'éligibilité fixé à 40)

Le marais du Serre de Peyraret est un marais issu de sources d'eau dure. Etonnamment, on trouve en bordure et même au sein de cette zone humide patrimoniale, des petites prairies sèches riches en orchidées. Ce contraste entre milieux secs et humides offre à tout un cortège d'espèces, dont certaines rares et protégées, un site adapté à leur reproduction, leur migration ou leur nourrissage.

Cette petite zone humide se serait entièrement boisée sans un usage agricole extensif ces dernières décennies. Le pâturage en cours est nécessaire pour maintenir cet espace ouvert mais il peut aussi avoir des impacts négatifs sur la qualité des milieux (piétinement, enrichissement, etc.). Il est donc essentiel que ces pratiques soient maintenues mais adaptées afin qu'elles prennent en compte le plus finement possible les espèces et habitats présents.

La petite taille du site et sa fragilité ne permettent pas de prétendre à une ouverture au public sans risquer d'en impacter ses éléments.

En conclusion, notre conservatoire donne un avis positif à l'intégration du site de la Serre de Peyraret dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles en tant que petit site naturel. Le conventionnement avec le propriétaire de la parcelle 31 OZ, ou son acquisition par la commune est un préalable obligatoire à toute action de gestion écologique de la zone humide.

Annexes

1- Carte de situation du site

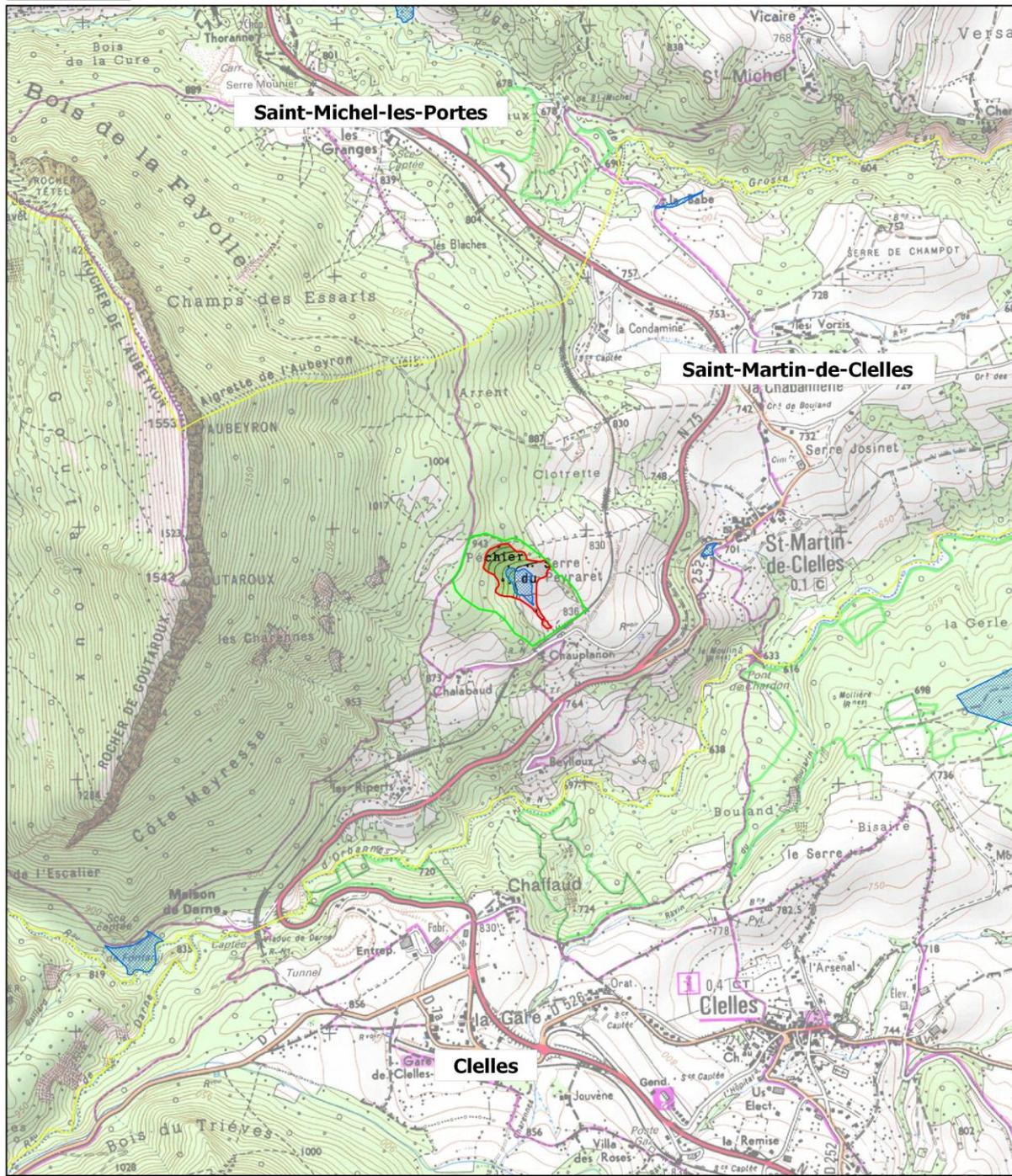
Carte de localisation de l'Espace Naturel Sensible

Serre de Peyraret

Commune de Saint-Martin-de-Clelles



novembre-2015



© Copyright - BD Carthage IGN - CEN - AVENIR-SIG

Légende :

- Inventaire des zones humides de l'Isère
- Proposition de zone d'intervention
- Proposition de zone d'observation
- Limites communales

0 300 600 mètres



2- Zonage du site

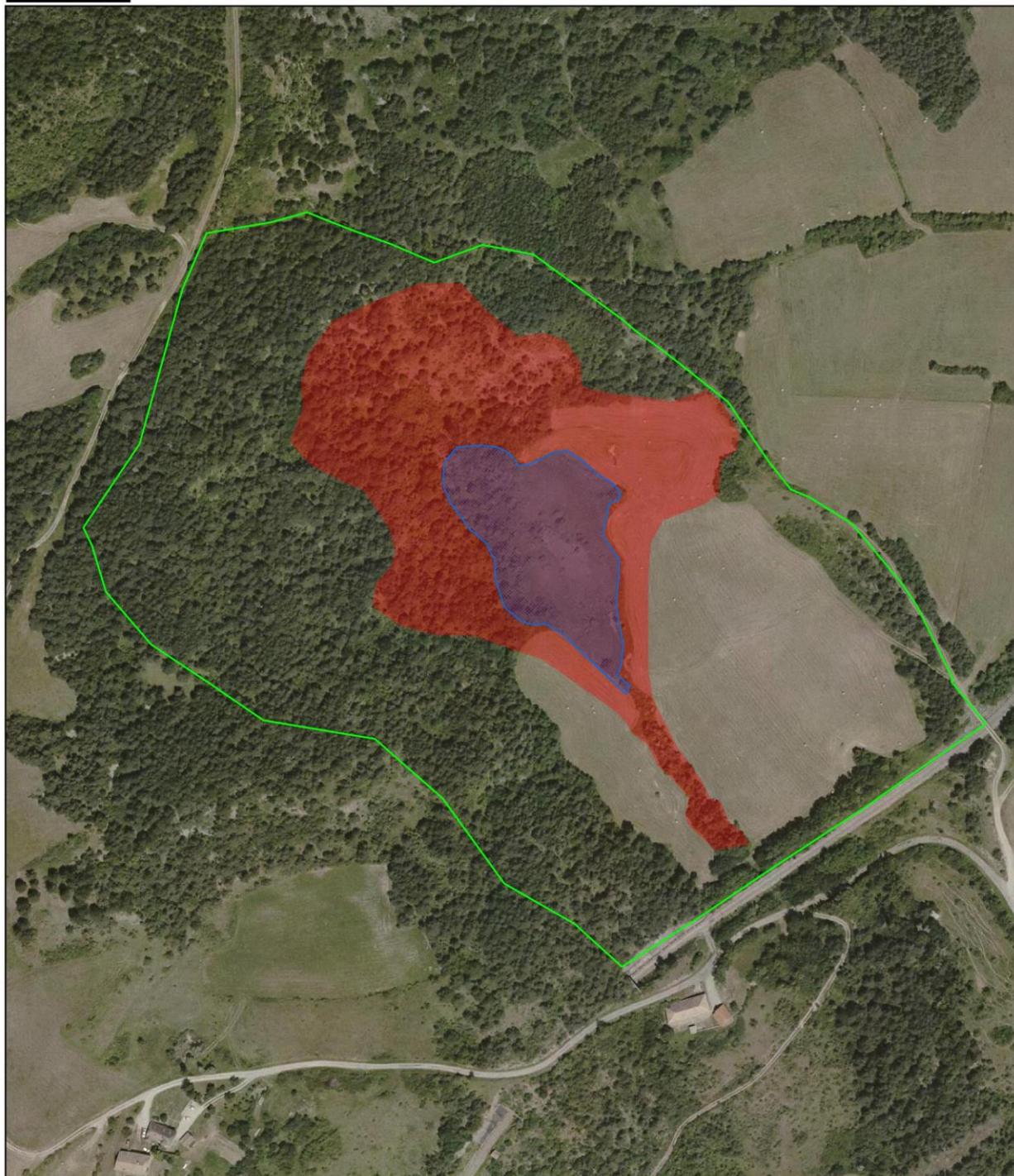
Carte de zonage de l'Espace Naturel Sensible

Serre de Peyraret

Commune de Saint-Martin-de-Clelles



novembre-2015



© Copyright - BD Ortho® IGN - CEN - AVENIR-SIG

Légende :

-  Inventaire des zones humides de l'Isère
-  Proposition de zone d'intervention
-  Proposition de zone d'observation

0 50 100 mètres



3- Parcellaire

Carte foncière de l'Espace Naturel Sensible

Serre de Peyraret

Commune de Saint-Martin-de-Clelles



novembre-2015



© Copyright - BD Ortho® IGN - CEN - AVENIR-SIG

Légende :

-  Inventaire des zones humides de l'Isère
-  Proposition de zone d'intervention
-  Parcelles privées

0 50 100 mètres



Zone d'intervention

Parcelles susceptibles d'être acquises ou conventionnées

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface parcelle dans ZI (m ²)	Surface parcelle totale si découpe (m ²)	Propriétaire	Priorité
Saint-Martin-de-Clelles	Z	31	?	35 058	96 080	ALLEMAND/ANTOINE PAUL AUGUSTE ET MME ALLEMAND DENISE	1
Saint-Martin-de-Clelles	Z	141	?	4 295	104 382	LAGANIER/JEAN MICHEL ET MME LAGANIER MALIKA	2
Total - parcelles privées				39 353			

Surface acquise (ha)	0,0
Surface à acquérir ou conventionner (ha)	3,9
Total Zone intervention (ha) (cadastrée)	3,9
% acquisition	0,00%
% à acquérir ou conventionner	100,00%
% maîtrise foncière	0,00%